

## Compte rendu du Comité Technique Ministériel du 18 février 2021

Ce jeudi 18 février 2021, le Comité Technique Ministériel s'est tenu en visioconférence sous la Présidence de Madame Catherine PIGNON, Secrétaire Générale, et des différentes directions du Ministère. Si l'ordre du jour de ce CTM ne comportait que quatre points, les débats ont été riches mais rendus difficilement audibles par la configuration essentiellement en visioconférence de cette instance et malgré la tenue de réunions préparatoires.

Le 1<sup>er</sup> point, consacré à **l'approbation du procès-verbal du Comité Technique Ministériel du 11 mars 2020** (pour avis), n'a suscité que l'intervention de la FSU suite à des erreurs de décomptage de voix des organisations syndicales. Suite à la rectification de ces dernières, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité par les organisations syndicales.

Le 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour est constitué de 2 items : **Présentation du bilan du plan de formation 2020** (pour information) **et présentation du plan de formation 2021** (pour avis).

Concernant la **présentation du bilan du plan de formation 2020**, le budget alloué était de 1 600 000 euros mais la somme de 1 300 000 a été consommée en raison de la crise sanitaire. En outre, les crédits restants ne peuvent être reportés sur l'année 2021. Au vu du contexte, les sessions de formation ont été repensées et adaptées dès mars 2020. La FSU tient à saluer le professionnalisme, la réactivité, l'engagement et les capacités d'adaptation de l'ensemble des formateur-trices, pour le travail réalisé lors de l'année 2020, permettant la poursuite des formations malgré les circonstances.

En raison de la crise sanitaire, les formations ont été fortement impactées tant dans leur format avec leur mise en œuvre en distanciel et en demi-session au vu des distanciations sociales requises doublant les coûts budgétaires, tant que dans leur priorisation par les directions.

Le Secrétariat Général a décidé de prioriser 3 types de formation :

- Formation Managériale constituant un engagement fort avec 153 formations
- Préparation aux concours et examen professionnels avec plus de 100 sessions
- Télétravail avec 72 sessions dédiées aux télétravailleurs et cadres

En outre, le Secrétariat Général a indiqué que les agent-es de catégorie C, au niveau de la Centrale, représentent 9% des personnels en formation, et 25% dans les services déconcentrés. Pour la FSU, si ce chiffre est effectivement en augmentation, il demeure insatisfaisant malgré l'impact favorable de la mise en place de la territorialisation des formations, comme nous l'avions demandé. La FSU restera vigilante sur les engagements pris par le Secrétariat Général concernant sa politique RH et sa volonté de poursuivre en

ce sens pour faciliter l'accès des personnels de catégorie C aux formations, trop souvent lésés dans ce domaine. Il nous paraît impératif qu'un focus soit réalisé sur les formations obtenues par les personnels de catégorie C avec des données qualitatives et pas uniquement quantitatives, ce que le Secrétariat Général cautionne.

Pour les autres directions du Ministère, elles ont toutes fait le choix de prioriser les formations statutaires au sein des écoles nationales en raison de la crise sanitaire. La DSJ a confirmé l'annulation d'un grand nombre de formations. Pour la DAP, les formations statutaires ont été priorisées avec plus de 21 000 agents formés sortis de l'ENAP en 2020, et un mode dégradé pour les autres formations. La DPJJ dresse le même constat avec une priorisation des formations statutaires mais précise qu'une partie du plan de formation a pu être maintenu par les Pôles Territoriaux de Formation sur des thématiques spécifiques comme notamment l'adaptation de projet au changement, l'Égalité Professionnelle et lutte contre les discriminations. Dans le cadre du déploiement du Code de Justice Pénale des Mineurs, la DPJJ précise qu'un axe prioritaire sera dédié à cette réforme dans le plan de formation 2021 tant au niveau de l'ENPJJ qu'au niveau des DIR par le biais de formation en e-learning ou par l'organisation des « *vendredis du CJPM* » en DIR prévoyant le regroupement des professionnel-les sur cette thématique.

Dans le cadre du bilan du plan de formation de l'année 2020, qui ne peut être une référence en raison du contexte sanitaire, la FSU a rappelé que les formations en distanciel doivent demeurer contextualisées et exceptionnelles et nullement une modalité à maintenir au-delà de la crise actuelle. Les formations sont des moments privilégiés d'échanges, d'interaction et de ressources. Si une priorisation a été donnée à certaines formations, la FSU a rappelé aussi la nécessité de maintenir des formations « respiratoires » pour les personnels afin de permettre de s'extraire d'un quotidien anxiogène. Notre organisation syndicale a insisté également sur la nécessité de renforcer les formations sur le tutorat et le mentorat afin de mieux accompagner les jeunes professionnel-les mais aussi lors de la mise en œuvre du télétravail où ils et elles peuvent être confronté-es à un sentiment d'isolement en raison de la configuration actuelle des services. Cela est d'autant plus vrai au sein de la DAP avec la pré-affectation des collègues DPIP, état de fait que nous ne cessons de dénoncer.

Au sujet du **Plan de formation de l'année 2021**, ce dernier est présenté avec les réserves liées à la crise sanitaire mais un budget identique à celui de 2020. Les axes de priorisation sont :

- Formations de management
- Renforcement des formations dans les domaines fonctionnels de la filière administrative
- Préparation des examens professionnels et concours
- Gestes de premiers secours
- Programme de formation spécifique sur les questions de l'égalité professionnelle femmes/hommes
- Programme de formation spécifique sur la prévention et la lutte contre les discriminations (nouveau)
- Formations diversifiées dans le domaine du handicap (nouveau)
- Formation sur la mise en œuvre du principe de laïcité et valeurs de la République (nouveau)
- La prévention et lutte contre la radicalisation
- Développement de formation sur les écrits professionnels/ administratifs
- Formation de formateurs en lien avec l'arrivée de la plate-forme de formation numérique de la Fonction Publique
-

Pour la FSU, ce plan de formation pour l'année 2021, malgré quelques nouveautés, s'inscrit dans le prolongement de celui de 2020, ciblant autant les demandes des personnels que les besoins de l'administration, mais laissant peu de place, voire aucune, aux formations « respiratoires » ou plus épanouissantes. Les résultats de vote sont : **11 POUR, 4 ABSTENTIONS dont la FSU.**

Le 3<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour était la **Présentation du projet d'arrêté portant charte d'usage des services numériques au Ministère de la Justice** (pour avis). Pour rappel, ce point figurait à l'ordre du jour du CTM du 17 décembre 2020 mais reporté à la demande des organisations syndicales en l'absence de concertation et des nombreuses questions que cette charte soulevait. En date du 21 janvier, une réunion de travail s'est tenue permettant de faire évoluer de manière significative le texte initial mais pas totalement abouti pour la FSU. En effet, si la Secrétaire Générale ne cesse de marteler que cette charte n'est pas un document contractuel, il n'en demeure pas moins qu'elle est opposable aux agent-es. La FSU tient à rappeler que ces dernier-es peuvent de fait l'opposer également à l'administration !

Les objectifs de cette charte d'usage des services numériques sont d'encadrer l'usage des outils numériques et d'en préciser les règles au sein du Ministère par le biais de la mise en œuvre d'un « socle de bonnes pratiques informatiques ». Le Ministère subit de plus en plus d'attaques informatiques qui ne cessent de se complexifier et de gagner en efficacité au fil du temps, rendant la sécurité numérique une priorité majeure pour et par l'ensemble des utilisateur-trices. L'élaboration de cette charte a pour objectif de conjuguer ces différents aspects : sécurité et responsabilisation.

Cette charte informe l'utilisateur-trice des services numériques sur :

- Les modalités d'utilisation des moyens informatiques et de télécommunications (poste de travail, PC portables), espaces de stockage, messagerie, internet, etc.
- Conformité aux règles de sécurité
- Mesures de contrôle prises par l'employeur et modalités d'intervention des équipes chargées de la gestion des ressources informatiques du Ministère
- Sanctions encourues par l'utilisateur en cas de non-respect de la charte

La FSU a apporté de nombreuses contributions lors de la réunion de travail pour apporter des améliorations substantielles au texte afin de clarifier l'usage limité des moyens pour un usage privé, les précautions concernant l'usage de certains outils périphériques (clé USB, etc), le respect du droit à la déconnexion pour les personnels.

Les résultats du vote sont : **8 CONTRE, 7 ABSTENTIONS dont la FSU.**

Le 4<sup>ème</sup> point était consacré au **bilan de Lignes Directrices de Gestion mobilité 2020** (pour information) et **prolongation des Lignes Directions de Gestion mobilité 2020** (pour avis). Les organisations syndicales ont été réunies le 27 janvier afin d'aborder les nouvelles LDG 2021-2023 mais à l'unanimité, elles ont exigé, comme le prévoit la Loi, le bilan des LDG 2020 avant l'examen des nouvelles. Lors de la réunion de travail du 3 février 2021, et malgré une communication tardive des bilans par certaines directions, les organisations syndicales ont dénoncé les dysfonctionnements lors de la mise en œuvre des LDG 2020 et des carences indéniables des bilans présentés. La FSU a pointé l'absence de données qualitatives au profit de données quantitatives ainsi que de données concernant les recours, les détachements, les disparités sur la mise en place des entretiens pour les corps spécifiques, les politiques de recrutement (demandes de détachements croissantes, question de l'attractivité de notre Ministère, disponibilité, etc.), la nécessité d'un regard transversal, le vécu par les personnels lors de la mise en œuvre des LDG et de leurs conséquences sur leur mobilité mais également sur leur vie personnelle. La FSU a pointé également les retards considérables lors de la publication des postes au-delà de la crise sanitaire prouvant le manque d'anticipation et le désœuvrement des services RH, qui manquent

cruellement de moyens pour répondre à cette charge de travail, étant privés de l'aide apportée par les organisations syndicales avec la suppression des CAP. La FSU pressentait un fiasco et il s'est bien réalisé, le bilan proposé par les directions est perfectible à bien des égards. Quant à l'argument que ces bilans n'ont été demandés qu'en janvier 2021 aux différentes directions par le Secrétariat Général, la FSU ne l'estime pas recevable puisque nous l'exigeons depuis plusieurs mois comme la Loi le stipule ! Pour la FSU, les directions doivent revoir leurs copies afin d'harmoniser et d'uniformiser les bilans afin de les rendre cohérents puisque c'était l'objectif fixé. La crise sanitaire ne peut pas tout expliquer ou justifier même si nous savons que la mobilité a été impactée. Les modalités des LDG ont été fixées par le Ministère contre l'avis unanime des organisations syndicales, faut-il le rappeler !

Concernant **la prolongation des Lignes Directrices de Gestion de Mobilité 2020 jusqu'au 31 juillet 2021**, ce point est une modification de l'ordre du jour car les LDG de mobilité 2021-2023 n'ont pas été examinées en réunion de travail à la demande de l'ensemble des organisations syndicales sauf de la FSU. En effet, les autres OS souhaitaient que les LDG en RH et le budget prévisionnel soient examinés en même temps que les LDG Mobilité 2021-2023 lors de la réunion du 3 février 2021. Pour la FSU, les LDG Mobilité et LDG en RH pouvaient être examinées en parallèle comme cela avait été fait pour les LDG Promotion et Valorisation du parcours professionnel. Lors du CTM, la FSU est restée cohérente et a réaffirmé son opposition à la Loi de Transformation de la Fonction Publique et donc des LDG 2020, et ne peut que s'opposer à l'organisation de celles-ci, donc de leur prolongation jusqu'au 31 juillet 2021. La FSU exige un retour au barème pour l'ensemble des corps et la pleine et entière compétence des CAP. Les résultats du vote sont : **4 POUR, 11 CONTRE dont la FSU**.